



Intervention de Pierre FACON,
Conseiller Général de Neuilly-Plaisance

Séance plénière du Conseil Général
de la Seine-Saint-Denis du 02 mai 2006

INTEGRATION DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS AU RESEAU
D'INITIATIVES EUROPEENNES NATURA 2000

Chers collègues,

Tout ce qui a été dit me paraît correct. Voilà un dossier sur lequel nous avons une vue commune. L'intégration du département de la Seine-Saint-Denis au réseau d'initiatives européennes Natura 2000 est une bonne initiative et nous la soutenons complètement. La directive Oiseaux est encore peu utilisée sur le territoire français, contrairement à la directive Habitat.

Vous citez dans votre rapport les principaux sites du département au nombre de 14 sur la liste constituant les raisons principales de l'intégration. On y trouve le plateau d'Avron, les communes de Rosny sous-bois et de Neuilly-Plaisance.

La commune de Neuilly-Plaisance a déjà adhéré à Natura 2000 pour la richesse reconnue des espèces nicheuses présentes sur le plateau d'Avron. Il faut reconnaître la parfaite comptabilité de ce site et du mode de gestion écologique avec les contraintes liées à Natura 2000.

A Neuilly-Plaisance, la commune a appliqué, depuis l'ouverture du Parc des Coteaux d'Avron, un mode de gestion encore bien au-delà de ce qu'implique Natura 2000. Je donnerai l'exemple de l'absence totale d'application d'un quelconque produit de synthèse pour la gestion des espaces du parc.

L'adhésion Natura 2000 pour la ville de Neuilly-Plaisance n'a donc eu aucun impact sur notre fonctionnement car nous étions déjà compatibles Natura 2000.

L'embauche d'un écologue travaillant de concert avec le service municipal des espaces verts, une association protection de la nature comme l'ANCA – les Amis naturalistes des coteaux d'Avron présents très tôt sur le site – garantissent un avenir respectueux de la nature à ce site.

Nous sommes fiers à Neuilly-Plaisance d'avoir été précurseurs dans l'aventure Natura 2000, de contribuer activement à la sauvegarde des espèces sauvages de notre département et de participer avec le département à ce réseau de sauvegarde européenne.

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département – esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr





COOPERATION AVEC LE DEPARTEMENT DE PARIS

Merci monsieur le président,

Je serai très bref. Il n'est pas dans mon intention de critiquer l'objet de cette coopération qui est globalement positive, mais simplement de m'étonner du peu d'éléments fournis concernant la politique du département de Paris consistant à rejeter vers la banlieue, donc vers nos villes, les automobiles devenues *non gratta* pour la ville de Paris.

Daniel Guiraud est intervenu sur le sujet et je suis assez d'accord avec lui sur ce point. Nous avons l'impression que Paris est en voie de fermeture, fait barrage à la banlieue avec les conséquences que nous connaissons dans toutes nos villes d'hyperconcentration automobile due à cette politique.

Pourquoi ne pas avoir par exemple utilisé la petite ceinture pour faire circuler le tramway, ce serait une idée intéressante, qui crée de terribles difficultés pour ceux qui veulent se rendre dans la capitale. Le tramway bloque, c'est en travaux, cela va continuer à être à peu près semblable dans l'avenir. J'espère que ce problème sera abordé lors des conférences qui se tiendront sur le sujet.

Merci.

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département - esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr

